

## LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIXème CONGRES FÉDÉRAL Du 07 au 09 juin 2012 RONCE LES BAINS (17)



N°218

#### **CIRCULAIRE CHIMIE**

Le 02 Décembre 2011

# Cela suffit, les compléments de salaire doivent être réintégrés dans les minima!

De manière très solennelle et sanglotante, l'UIC nous a dressé les perspectives et les résultats décevants de la chimie mondiale. En revanche, elle nous a aussi informés que la croissance de production prévisionnelle pour 2012 serait de l'ordre de 4 à 5 % en France.

Argumenté par un exposé très rapide sur la situation des salaires de la branche et des emplois, **Force Ouvrière** constate et déplore que les effectifs de la branche soient passés de 244 000 à 204 000 salariés, soit **une suppression de 40 000 emplois en 11 ans.** C'est sans compter les 1780 emplois d'Arkéma transférés dans un fonds de pension Suisse (pour l'euro symbolique) avec un avenir plus qu'incertain.

Suite à l'accord salaire 2011 (+1 % en janvier et +0,8 % en mai) et à l'augmentation du SMIC de 2,1% au 1<sup>er</sup> décembre 2011, l'UIC a été contrainte de solder le manque à gagner à hauteur de 0,3%.

Pour **Force Ouvrière**, ce ne sont plus des soldes mais une 3<sup>ème</sup> démarque, car la valeur du point passe de 7,61 à 7,635 euros à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Force Ouvrière rappelle que cette valeur est basée sur 38h00 hebdomadaires.

### Les revendications Force Ouvrière pour 2012 sont claires :

#### **★** 1ère revendication:

#### Augmentation des salaires minima de 4% et disparition des compléments de salaire.

Actuellement un salarié au coefficient 205 a un salaire minima de 1565,18 €.

Ce salaire est la <u>seule base</u> pour le calcul de toutes les primes conventionnelles (ancienneté, nuit, dimanche...), mais il reçoit un complément de salaire de 107,35€, et c'est <u>ce "complément" et tous les autres</u> que **Force Ouvrière** souhaite progressivement réintégrer dans le salaire minima, afin de retrouver une valeur de point unique pour toute la grille conventionnelle.

Pour ce faire le calcul est simple:  $1672,52 \in /205 = 8.16 \in +4\%$  d'augmentation  $2012 = 8,48 \in en$  valeur de point. Cette logique conduira mathématiquement à la disparition de tous les compléments de salaire en quelques années!

Si l'UIC considère dans son rapport de branche 2011 que les salariés sont tous au minimum à 15% au dessus de la grille conventionnelle, nous devrions lors de la prochaine négociation du 21 décembre être entendus sur cette juste revendication.

#### 2eme revendication :

**FORCE OUVRIÈRE** revendique que toutes les primes de poste (nuits, dimanches, jours fériés) soient calculées sur la base du coefficient 300.

#### 3eme revendication :

Application de toutes ces mesures au 1er Janvier 2012.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.